

Carrier, Lynda (BAPE)Projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

De: Gagnon, Guy <Gagnon.Guy@hydro.qc.ca>
Envoyé: 19 juillet 2016 09:36
À: Carrier, Lynda (BAPE)
Cc: Lagrange, Richard
Objet: DQ26.1 : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour -
ERRATUM

Madame Carrier,

Ci-après la réponse au questionnement de la commission :

Comme les contrats signés avec les entités du groupe Gaz Métro ne sont pas assujettis à l'exigence d'une autorisation de l'autorité des marchés financiers en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, Hydro-Québec n'a pas vérifié si Gaz Métro et ses sociétés affiliées détiennent une telle autorisation.

En effet, l'objectif commun des parties et la nature de cet ensemble de contrats est l'achat de gaz naturel à l'état gazeux au point de livraison situé à la jonction de la centrale de TransCanada Energy et du réseau de Gaz Métro. Un tel contrat d'approvisionnement en gaz naturel ne requiert pas une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Espérant le tout conforme à votre satisfaction.

Guy Gagnon

Conseiller – Planification énergétique

C.P. 10000, Succ. Place Desjardins

Complexe Desjardins, Tour Est, 24^{ième} étage

Montréal (Québec), H5B 1H7

Téléphone : 879-4100, poste 5746

De : Lynda.Carrier@bape.gouv.qc.ca [mailto:Lynda.Carrier@bape.gouv.qc.ca]

Envoyé : 14 juillet 2016 16:10

À : Lagrange, Richard

Cc : Gagnon, Guy

Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour - ERRATUM

Courriel provenant de l'externe

ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

Dans l'envoi précédent, la date du 29 avril 2015 aurait plutôt dû être le 20 août 2015. Veuillez répondre à la question en considération de cette information.

Québec, le 14 juillet 2016

Monsieur Richard Lagrange
Hydro-Québec
Complexe Desjardins, Tour Est
24^e étage, C.P. 10000, succursale Place Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour
 Demande de précision – Entente finale entre Hydro-Québec et Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. –
 Entreposage et Vaporisation**

M. Lagrange,

La commission d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'examen du projet en titre, désire obtenir une précision relativement à l'Entente finale entre Hydro-Québec et Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. – Entreposage et Vaporisation datée du 29 avril 2015 (ci-après le « contrat »).

À cet égard, la commission vous soumet la question suivante : est-ce qu'Hydro-Québec a procédé à une vérification à savoir si Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. détenait, à la date de la conclusion du contrat, une autorisation de l'Autorité des marchés financiers ou du Conseil du trésor pour les fins du contrat conformément à son obligation en vertu de l'article 21.17 et 21.18 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) et, le cas échéant, quel a été le résultat de cette vérification.

Dans l'hypothèse où cette vérification n'aurait pas été faite, veuillez en préciser les raisons.

La commission vous demande de lui faire parvenir les réponses à ces questions d'ici lundi le 18 juillet 2016 à 17 h.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Lagrange, l'expression de mes sentiments distingués.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

cc. Louis-Gilles Francoeur, président de la commission – BAPE

Lynda Carrier, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 poste 433
Sans frais : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474



Avis de confidentialité : L'information transmise dans ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement. Merci de votre collaboration